

ET VOUS QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le Congrès des Maires de France s'est tenu à Paris fin novembre. L'occasion pour les élus locaux d'échanger sur les relations qu'ils entretiennent avec leurs concitoyens. Grandes ou petites communes, la figure du Maire est toujours bien identifiée : il est celui qui a reçu mandat pour appliquer un programme sur 6 ans.

Or, souvent, au cours d'un mandat de cette durée, de nouveaux arbitrages peuvent être nécessaires.

Par exemple des projets non prévus impactent le quotidien de la commune, ou des projets annoncés dans un programme engendrent incompréhension, frustration, voire contestation de la part de la population.

Afin d'informer, d'écouter et de mieux décider, tout Maire dispose, outre le contact naturel avec ses concitoyens (réunions publiques régulières, réception des concitoyens en Mairie, etc) d'autres possibilités pour proposer, consulter voire réorienter ses décisions.

C'est ce que l'on appelle la démocratie directe. Prévues par les textes, elle est de plus en plus utilisée dans les communes, notamment les plus petites d'entre elles.

Il s'agit le plus souvent de consultations organisées à l'initiative du conseil municipal ou des électeurs (représentant un minimum de 10%). Dans certains cas, le Maire peut aussi organiser un référendum.

De ce point de vue Santeny a la taille idéale pour privilégier ce mode de citoyenneté active et de gouvernance transparente.

Engageons ce chemin qui fait de la participation et du débat un vecteur de bonne santé démocratique !

Valérie MAYER-BLIMONT

Facebook : santeny comme on l'a choisi

santenycommeonlachoisi.fr